

# L'ÉVÉNEMENT

## JOURNAL QUOTIDIEN

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE: S. MARCOTTE

RÉDACTEUR-EN-CHEF: HECTOR FABRE

**Prix de l'Abonnement**  
 Edition quotidienne, par an..... \$3.00  
 Edition hebdomadaire, par an..... 1.00  
 Invariablement payable d'avance  
 On peut aussi s'abonner pour six mois ou pour trois mois.

**Prix des Annonces**  
 Six lignes, première insertion..... \$0.50  
 Chaque insertion subséquente..... 0.15  
 Chaque ligne en sus, première ins. 0.05  
 Chaque ins. subséquente, p. ligne.. 0.04

NUMÉRO DE L'ÉVÉNEMENT DU 14 MAI 1881.

### L'AFFAIRE MATAPAN

(Suite.)

—Il est entré dans l'appartement du second.

—Tiens! c'est curieux. Alors, c'était le comte de la Calprenède ou son fils.

—J'avais pensé que c'était le fils; mais il vient de me dire qu'il est resté à son cercle jusqu'à deux heures.

—Est-ce parce que vous l'interrogez sur ses habitudes qu'il s'est fâché? car il l'était... il vous regardait de travers et il me faisait des mines furibondes.

Du diable si je sais pourquoi il m'en veut, par exemple! Son père n'a qu'à se louer de moi, je vous assure.

—Il est de mauvaise humeur parce qu'il n'est pas heureux au jeu.

—Hum! il peut perdre; mais quant à payer, c'est une autre affaire. Où prendrait-il de l'argent?

—C'est ce qui ne nous regarde pas, dit vivement Doutrelaise.

—Oh! ce n'a pas regardé bien un peu, murmura M. Matapan; mais il ne s'agit pas de cela.

Alors, ces faits étranges dont vous lui parlez se bornent à la bagarre nocturne que vous venez de me raconter. Entre nous, il est bien inutile que j'ouvre une enquête. Ce jeune homme n'a pas voulu convenir qu'il s'était laissé malmener par vous dans l'obscurité, mais c'est bien certainement lui que vous avez collé contre le mur.

Doutrelaise, tout en causant, avait réussi à couvrir de sa serviette l'opale qui était restée sur la table.

Son instinct l'avertissait qu'il valait mieux que Matapan ne la vit pas, non qu'il doutât encore des dénégations de Julien, mais parce qu'il n'était pas résolu à raconter l'histoire jusqu'au bout. Il pensait assez sagement qu'un garçon qui joue et qui n'a pas de ressources donne toujours prise à des suppositions fâcheuses, et il ne voulait pas que le frère de Mlle de la Calprenède pût être soupçonné.

De reste, M. Matapan n'avait sans doute pas remarqué la malencontreuse pierre, car il n'en disait mot, et s'il l'eût aperçue, il n'aurait pas manqué d'en parler.

Albert, qu'elle ne gênait plus, puisqu'il ne lui restait qu'à la faire passer adroitement dans sa poche, pensa qu'il n'y avait plus d'inconvénient à demander au baron ce qu'il pensait de certaines particularités bizarres que Julien venait de lui raconter.

—Je crois que vous vous trompez, dit-il; ce n'est pas Julien que j'ai rencontré cette nuit.

—Qui donc, alors, s'est introduit chez M. de la Calprenède?

—Je n'en sais rien, ni lui non plus, mais il paraît que c'est déjà arrivé. Il a trouvé plusieurs fois dans les deux pièces qu'il occupe des traces du passage d'un visiteur inconnu: des meubles dérangés, dans le cabinet de travail particulièrement.

—La! que vous disiez qu'il y avait des revenants dans mon immeuble!

C'est affaire aux fantômes de rôler la nuit et d'entrer chez les gens en passant par le trou de la serrure. Mais en vérité, ce garçon a grand tort de débiter de pareilles histoires. Il oublie qu'elles peuvent faire beaucoup de tort à sa sœur.

—Que voulez-vous dire! demanda Doutrelaise en fronçant le sourcil.

—Parbleu! c'est bien simple. Personne ne croit aux esprits, mais il y a des malveillants qui croient ou qui feront semblant de croire que Mlle de la Calprenède a un amoureux et que cet amoureux se promène la nuit...

—Ce serait une infamie! s'écria Doutrelaise.

—D'accord, répondit M. Matapan

sans s'émouvoir, mais il reste toujours quelque chose d'une calomnie, si absurde qu'elle soit. Et tous ces contes bleus sont insensés. Ah! si vous me disiez qu'on est entré chez le comte de la Calprenède pour voler, ce serait différent. Je vous promets que le voleur serait bientôt pris, car j'organiserai une surveillance... au besoin, je ferais moi-même la police de ma maison.

—Eh! bien, mais, quoi qu'en dise Julien, je suis persuadé que l'homme de cette nuit a volé.

Doutrelaise, sans s'en apercevoir, s'était laissé prendre dans un engrenage de questions qui l'avaient insensiblement mené plus loin qu'il ne voulait aller dans la voie des confidences.

—Volé, quoi? demanda M. Matapan d'un air bonasse. Je ne pense pas que le comte ait un trésor chez lui. Ah! au fait, on lui a peut-être pris ce bijou que vous montriez à son fils, quand je suis arrivé.

—Quel bijou? b'batia Doutrelaise en rougissant jusqu'aux oreilles.

—Celui que vous avez là sous votre serviette.

Albert sentit qu'il s'était enfoncé et qu'il n'y avait plus à reculer, sous peine de laisser le champ libre à toutes les suppositions qui pourraient germer dans la cervelle de M. Matapan.

—Eh! bien, vous avez deviné, murmura-t-il en découvrant l'opale. Je ne voulais pas vous le dire de peur de vous inquiéter. Mais l'homme que j'ai rencontré cette nuit dans votre escalier était probablement un voleur. Cette pierre faisait partie d'un collier qu'il tenait à la main. Je la lui ai arrachée en luttant avec lui.

—Voulez-vous me permettre de la regarder de près, dit vivement le baron.

Il la prit et l'examina avec une attention minutieuse. Ses yeux brillaient et ses mains tremblaient imperceptiblement quand il la remit sur la nappe, après l'avoir considérée pendant une demi-minute, et il sembla à Doutrelaise que sa figure avait changé d'expression.

—Alors, demanda-t-il, vous croyez que cette opale a été volée à M. de la Calprenède?

—Non, répondit Albert, et son fils ne le croit pas non plus.

—Peu importe. On l'a volée à quelqu'un, et je tiens beaucoup à découvrir le voleur. Nous sommes tous intéressés à ce qu'on le prenne, car il doit habiter la maison. Je ne vous demande pas de me confier cette pièce à conviction, mais je puis compter, n'est-ce pas, que vous ne vous en dessaisirez pas jusqu'à ce que j'aie éclairci l'affaire?

—Je vous le promets.

—Alors, dit M. Matapan, je crois que je ne tarderai pas à retrouver le propriétaire du collier. Et après... nous verrons!

Mais il est une heure. Le monsieur que j'attendais ne paraît pas. Je m'en vais, ajouta-t-il en se levant brusquement.

Doutrelaise serra la main que son propriétaire lui tendait, mais il n'es-saya pas de le retenir. Il se reprochait déjà de lui en avoir trop dit, et il craignait de se laisser aller à lui en dire davantage.

### III

Le déjeuner a été inventé sous le Directoire.

Avant la Révolution—la première—on dinait à midi. Pendant la Terreur, les sans-culottes n'avaient point d'heure fixe pour se repaître, et, en fait de repas, les aristocrates se contentaient de souper chez Pluton,—style de l'époque.

Maintenant que les mœurs se sont adoucies, ils ont encore le droit de souper au café Anglais, et tous les Parisiens déjeunent plus ou moins, mais pas tous de la même façon.

Les gavroches se contentent d'un cervelas, les trottins de modistes croquent des pommes vertes dans la rue, et les ouvriers se régèrent d'un *ordinaire* dans l'arrière-boutique d'un marchand de vins. Les demoiselles qui débutent dans la galanterie vont chez la crémère, les

employés au bouillon Duval et les provinciaux au restaurant à prix fixe.

Les petits, les mécontents, déjeunent comme ils peuvent; mais les riches, qui déjeunent comme ils veulent pratiquent aussi des systèmes variés.

Il y a les indépendants, qui ne mangent jamais chez eux pour éviter l'ennui de compter avec une cuisinière; les sages, qui dînent dehors et qui ont dressé leur valet de chambre à leur confectionner le matin les deux plats traditionnels:—les côtelettes et les œufs.

Tous ceux-là, bien entendu, appartiennent à la nombreuse et fantasiste corporation des célibataires.

Les gens mariés déjeunent en famille, ou en tête à tête, quand ils n'ont pas d'enfants.

Pour les couples mondains, c'est le repas intime. On y cause sur le mode familial.

Le dîner, même sans invités, comporte toujours un certain appareil. On s'habille avant de se mettre à table et on s'observe lorsqu'on y est assis.

Les domestiques sont là.

Au déjeuner, on peut les renvoyer dès qu'ils ont servi. C'est l'heure où on échange des confidences et où on bâtit des projets; l'heure où on se recommande quand un nuage passager a obscurci le ciel conjugal; quelquefois aussi l'heure où on se brouille, quand un mauvais vent a soufflé sur la paix du ménage.

Chez M. de la Calprenède, le déjeuner n'était plus une fête comme autrefois, au temps heureux où la comtesse vivait encore et venait prendre place en face de son mari, entre sa fille et son fils.

La comtesse était morte depuis cinq ans, et il semblait qu'elle eût emporté avec elle la joie et le bonheur de sa maison.

Mais c'était encore le moment le plus gai de la journée.

Le père aimait à y retrouver ses enfants, qu'il ne voyait pas aussi souvent qu'il l'aurait voulu, car il avait fort peu de temps à leur donner.

Non qu'il remplit aucun emploi public, mais la gestion de sa fortune suffisait amplement à l'occuper, car cette fortune avait été considérable.

Malheureusement, elle se trouvait engagée tout entière dans des affaires industrielles, qui n'avaient jamais prospéré et qui périssaient depuis quelques années.

M. de la Calprenède était né avec deux défauts, qui paralysaient toutes ses qualités.

Il avait la passion des découvertes et la faiblesse de croire que la nature l'avait créé tout exprès pour conduire de grandes entreprises. Il suffisait qu'un inventeur s'adressât à lui pour qu'il l'aiderait de sa bourse et de son influence.

Il suffisait qu'on l'entretenait d'un projet hardi ou d'une spéculation hasardeuse, pour qu'il s'offrit de s'y associer et même d'en prendre la direction.

Et, invariablement, les projets avortaient, les spéculateurs tournaient au pire.

On eût dit que Dieu le punissait de méconnaître cette loi naturelle qui prédestine les hommes à suivre les instincts que leurs ancêtres leur ont transmis avec le sang.

Ce descendant fourvoyé d'une race de batailleurs expiait le tort d'avoir déserté la tradition de ses pères en se lançant dans des luttes mercantiles, et ce tort il l'expiait cruellement: le plus clair de son bien y avait passé.

Il tenait encore son rang, et tout n'était pas perdu, car parmi les aventures financières qu'il avait imprudemment courues, quelques-unes pouvaient finir bien; mais de la richesse il ne lui restait plus que les apparences, et pour la reconquérir, il ne pouvait guère compter que sur les hasards improbables.

(A continuer.)

### Chambres à louer.

Quatre Chambres garnies ou non garnies, avec pension ou sans pension.  
S'adresser à L. FRECHET, No. 14, rue Haléghand, H.-V. Québec, 27 avril 1881.



### LE PAIN KILLER

Est recommandé par les Médecins, Ministres de la religion, Missionnaires, Gérants de Manufactures, de Boutiques, de Plantations, les Gardes Malades dans les Hôpitaux, en un mot partout et par tous ceux qui en ont fait l'essai.

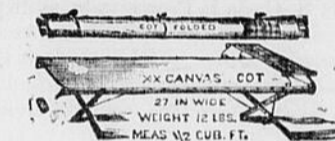
PREIS COMME REMEDE INTERNE, il guérit de la Dysenterie, du Choléra, de la Diarrhée, des Crampes et des douleurs d'Estomac, des douleurs d'Intestins, des Coliques de Pointre, de la maladie de Foie, de la Dyspepsie ou Indigestion, des Rhumes subits, du mal de Gorge, de la Toux, etc., etc.

EMPLOYE COMME REMEDE EXTERNE, il guérit des Clous, Panaris, Coupures, Contusions, Brûlures, Foulures, Enflures des Joints, Mal de Dents, Maux de Figure, Névralgie, Rhumatisme, Mains Crevassées, Engèlures, etc.

Le TUE-DOULEUR est mis en bouteille de 1, 2 et de 5 onces, se détaillant à 20, 25 et à 50 centins respectivement

### PERRY DAVIS & FILS & LAWRENCE PROPRIETAIRES

MONTREAL & PROVIDENCE, R. I.



### LE LIT-PLIANT.

Un dépôt de ce lit merveilleux EST ETABLI CHEZ

### JOS. VANDRY

Marchand à Commission et Agent Général

No. 32, rue Sous-le-Fort, B.-V.

La structure en est solide, légère et très élastique, ce qui permet à la toile de se prêter à la forme du corps aussi bien qu'un hamac; il est plus confortable d'une manière que celui-ci, attendu que la personne qui s'en sert se trouve couchée horizontalement. On le plie ou on l'ouvre en un instant; il fonctionne pour ainsi dire de lui-même. C'est précisément l'article pour les membres du clergé, les communautaires, les hôtels, les bureaux, les villas, les parties de campagne, les chasseurs et les pêcheurs, les bateaux à vapeur, les camps, etc. Il est d'une grande valeur pour les invalides.

On l'ouvre et on le ferme aussi facilement qu'un parasol et il n'occupe pas plus d'espace qu'un bain lorsqu'on ne s'en sert pas. Comme on peut le voir sur le plan ci-dessus, le LIT-PLIANT porte un oreiller.

Québec, 24 avril 1881—3m

### Recu aujourd'hui

Par le Steamer PARISIEN

### Un Assortiment Choisi

DE

### Nouveautés pour cette Saison

COMPRENANT:

- Dentelles,
- Collets et Poignets pour Dames,
- Mouchoirs pour Dames (très choisis),
- Chapeaux et Bonnets de Paille,
- Rubans,
- Fleurs,
- Fraises,
- Crêpe, Etc., Etc., Etc.

Confection de Robes et de Manteaux de première classe.

N. B.—Nous allions cinq pour cent sur tout achat au comptant d'au-dessus d'une piastre.

### FYFE, WRIGHT & LEITCH

Québec, 25 mars 1881.

### REMEDIE SPECIFIQUE DE GRAY

Le GRAND remède anglais. Une guérison infallible pour la faiblesse séminale, la spermatorrhée, l'impotence et toutes les maladies qui sont les suites des habitudes dissolues.

Prenez le Grand Remède de Gray. Prenez le Grand Remède de Gray. Prenez le Grand Remède de Gray.

4e la mémoire, lassitude des membres, douleurs dans les dos, obscurcissements de la vue, déréglé tube présumé et plusieurs autres maladies qui conduisent à la folie, à la consommation ou à une mort précoce. Détails complets dans notre pamphlet, que nous envoyons gratis par la poste.

Le remède spécifique est vendu par tous les droguistes à \$1 le paquet ou six paquets pour \$5. Il sera envoyé franco de port sur réception de la somme requise.

En vente chez R. McLeod et Jno. E. Burke, rue la Fabrique; J. J. Valois, 121, rue St. Joseph; St. Roch; P. Mathis et J. Vernier, rue St. Jean, et tous les pharmaciens de Québec.

CIE. DE MEDICINE DE GRAY, Toronto, Ontario, Canada. 17 mai 1880—1243h

### CREDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN.

CAPITAL - - - - \$5,000,000.

Président: L'Hon. E. DUGLERO, Sénateur, Paris.

Vice Président: L'Hon. J. A. CHAPLEAU.

Administrateur pour la Division de Québec: L'Hon. E. T. PAQUET.

L'Hon. ISIDORE THIBAUDRAU.

ELISÉE BEAUBERT, Eugène, M. P. P.

Commissaire-Correur: FRANÇOIS VERINA, Eugène.

Directeur pour la même Division: ELISÉE BEAUBERT, Ecr., M. P. P.

Chef de Bureau: L. N. CARRIER, Eugène.

Banque de la Société: LA BANQUE NATIONALE.

Bureau à Québec: Édifice de la Banque Union, 54, rue St. Pierre, en face de l'escalier de MM. BEAUDRET & CHISIN.

La Société fait des prêts hypothécaires, tant dans les villes que dans les campagnes, de pas moins de \$20, à long terme avec amortissement, et à court terme sans amortissement.

Les emprunteurs n'auront à payer ni frais d'adm. ni de gestion, ni commission.

Pour renseignements s'adresser au Chef de Bureau, à Québec.

L. N. CARRIER.

Québec, 16 février 1881—3m

### VITALINE

GUERIT Les Scrofules, la Catarrhe, l'Erysipèle, les Pustules, les Verrues, les Dartres, la Dyspepsie, la Jaunisse, la Constipation, les Maux de Tête, les Hémorrhoides, la Débilité Générale, etc., etc.

PRIX:—\$1.00 LA BOUTEILLE.

En vente chez Jno. E. Burke et R. McLeod, rue la Fabrique; J. J. Valois, 121, rue St. Joseph, St. Roch; P. Mathis et J. Vernier, rue St. Jean, et chez tous les pharmaciens de Québec.

CIE. DE MEDICINE DE GRAY, Toronto.

17 mai 1880—1243h



### D'une valeur inappréciable

DANS LES CAS DE Débilité, Perte d'appétit, Dyspepsie, Maladies contagieuses, etc.

16 avril 1881—3m

### A vendre ou à louer.

2 Maisons, 4 Cottages situés sur le Chemin de la Petite Rivière, deux minutes de marche des centres urbains. Ces maisons sont pourvues d'eau. Pour conditions, s'adresser à

A. J. AUGER, 106, rue St. Pierre, Québec, 1er février 1881.

ANNONCES NOUVELLES.

Imposture—Peverley & Co.
Maison Gault Bros.—L. J. Pelletier.
Malle de l'Onest.—J. B. Pruneau.
Victor Des-Plats, Barbier-Couffeur et Marchand de Cheveux.
G. H. Burroughs, Courtier d'Actions de Banques Agent General.
Au complet—N. Garneau.
Reçu aujourd'hui—Fyfe, Wright & Leitch.
Toiles et Cotonnades—Glover, Frv & Co.

QUEBEC,

SAMEDI, 14 MAI 1881.

GAZETTE DU JOUR.

Tout arrive en France, a-t-on dit depuis longtemps; et au Canada aussi!

Les citoyens de Montréal viennent de donner un grand dîner à sir Hugh Allan, à l'occasion de l'arrivée du Parisian dans le port. Naturellement ce n'était pas là une démonstration politique, et si l'on voyait briller sur la nappe éblouissante de blancheur des mets de tous les goûts, des plats à toutes les sauces, on voyait aussi autour de la table fraterniser des convives de toutes les nuances. Le tableau était varié autant qu'animé. Même sur ce fond où s'entre-choquaient tant de couleurs opposées, se détachait très en relief un personnage d'un coloris prononcé. Les regards se portaient d'instinct sur lui et il jetait dans l'ombre ses voisins.

C'était déjà chose assez étonnante que la présence de ce personnage dans cette réunion, si mêlée qu'on la suppose. Mais on a jugé que n'était pas encore assez. A un moment donné, on a fait parler ce personnage et il a prononcé un brillant éloge de sir Hugh Allan.

En ce moment, durant ce panegyrique, les figures devaient être curieuses à observer, surtout celles des Allan. L'orateur, levons enfin le voile, n'était autre que l'hon. M. Huntington.

Huit ans après le scandale du Pacifique, M. Huntington faisant l'éloge de sir Hugh, qu'en dites-vous et vous y attendiez-vous? Du reste, le langage de M. Huntington a été digne et convenable; on n'a point vu s'entre-choquer dans son discours le passé et le présent. Néanmoins, on avait toujours bien sous les yeux ce spectacle étrange: l'homme qui a mis en scène le scandale du Pacifique en 1873, enguirlandant le front de l'homme que ce scandale a foudroyé.

L'intervention de M. Huntington a fait perdre alors à sir Hugh le résultat qu'il attendait d'une dépense de \$365,000. On dira peut-être que M. Huntington ne pouvait moins faire que de payer son billet au banquet, et d'y joindre comme menue monnaie quelques compliments.

LETTRÉ DE MGR L'ARCHEVEQUE.

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC, 12 mai 1881.

MGR I. BOURGET, Archevêque de Martianopolis. Monseigneur,

C'est avec chagrin et étonnement que j'ai lu la lettre que Votre Grandeur a adressée le 6 courant à Monsieur le Docteur Trudel, et qui a été publiée avec votre permission dans le Monde du 9 courant (Edition de 4 h.).

Je dis avec chagrin, parce que je ne puis voir dans cette lettre, destinée à la publicité, qu'une déclaration de guerre à l'Université Laval, à la presque unanimité de l'épiscopat de la Province, en particulier à celui qui aujourd'hui gouverne le diocèse de Montréal, et au Saint Siège lui-même. A plusieurs reprises on m'avait dit que Votre Grandeur était au fond de cette opposition faite à une Institution Catholique et à l'évêque de Montréal; je ne voulais pas y croire; je constate avec chagrin que j'étais dans l'erreur, puisque Votre Grandeur elle-même est venue corroborer dans un document public ce que j'étais disposé à regarder comme un jugement téméraire.

Je dis avec étonnement, parce qu'en lisant le second alinéa de cette lettre, on est en droit d'attendre que Votre Grandeur se conformera au devoir qu'Elle s'est imposé de ne plus se mêler en aucune manière de l'administration du diocèse et au désir qu'Elle a de ne pas être un obstacle à la paix. Par malheur, la suite de ce document ne s'accorde guère avec ce devoir et ce désir, qui sont de nouveau exprimés à la fin.

Votre Grandeur proteste qu'Elle va s'arrêter à certains faits sans prétendre les discuter, encore moins les juger. Nouvelle surprise ménagée aux lecteurs, car immédiatement après cette protestation viennent la discussion et le jugement d'un fait. La déclaration du Saint Siège est discutée, puis Votre Grandeur juge qu'aujourd'hui il est prouvé que l'Université Laval n'a pas le droit d'établir une succursale à Montréal. La preuve est encore à faire devant les tribunaux auxquels l'École s'est adressée, imitant certains hommes de France qui disent tout crûment aux institutions catholiques: Vous n'êtes pas autorisées, allez-vous-en. Quand le pour et le contre auront été exposés par les habiles légistes chargés de cette cause, il est très possible que le jugement porté d'avance et ex parte par Votre Grandeur contre l'Université, ne soit pas confirmé.

La lettre continue: Puisque aux yeux du Saint Siège cette succursale n'existe pas, aucun catholique n'est obligé d'en prendre la défense. Nouveau fait discuté et jugé par Votre Grandeur malgré sa propre protestation de ne vouloir faire ni l'un ni l'autre. Tout à l'heure, c'était un jugement civil, maintenant c'est un jugement canonique et apostolique. Voyons un peu s'il est bien fondé.

Son Eminence le Cardinal Simeoni, l'unique organe du Saint Siège pour cette Province, en sa qualité de Préfet de la S. C. de la Propagande, et de plus l'organe unique et spécial en ce qui concerne l'Université Laval, dont il est nommé le protecteur par la bulle du 15 mai 1876, n'est pas de l'opinion de Votre Grandeur, car il croit que la succursale de l'Université Laval existe bien et dûment à Montréal. Le 14 juin 1880, Son Eminence écrit au Recteur: "Cela me réjouit de pouvoir vous assurer que, de son côté, la S. C. NE CESSERA CERTAINEMENT PAS DE SOUTENIR, avec toute la fermeté possible, les décisions émanées après long et mûr examen pour l'Université de Québec et POUR SA SUCCURSALE A MONTRÉAL."

Je prie Votre Grandeur de remarquer que le mémoire de l'École avait été distribué deux mois auparavant aux membres de la S. C. de la Propagande, comme Son Eminence m'en a informé par une lettre du 13 avril. On avait bien eu le temps dans ces deux mois de connaître et d'apprécier l'objection faite contre la légalité de la succursale, et cependant, loin de dire que cette succursale n'existe pas aux yeux du Saint Siège, le Cardinal déclare que la S. C. ne cessera certainement pas de la soutenir!

Le 7 janvier dernier, dix mois après la distribution du susdit mémoire de l'École, à l'occasion d'une lettre du Recteur qui informait le Saint Siège du procès dont on menaçait l'Université Laval à l'occasion de la succursale, le même Cardinal Préfet écrit au Recteur: "J'ai appris avec chagrin qu'on préparait de nouvelles misères à la succursale de l'Université Laval à Montréal." Pourquoi tant de chagrin si la succursale n'existe pas?

Son Eminence ajoutait ces paroles qui indiquent non seulement sa foi, mais son dévouement à l'existence de la succursale: "Pour aider, autant que je le puis, à la démarche que vous m'apprenez de l'Archevêque et des Evêques de la Province (il s'agit de la pétition à la Reine, signée par tous les Evêques,) je vais écrire à l'Em. Cardinal Manning, Archevêque de Westminster, pour le prier de recommander favorablement, si cela lui est possible, auprès du gouvernement anglais, la requête présentée à la Reine par leurs Grandeurs." Le 9 février, le Cardinal Préfet m'informe que S. E. le Cardinal Manning offre ses services et est prêt à donner son appui à une nouvelle démarche auprès de Sa Majesté.

Comment expliquer cette sollicitude du Cardinal Préfet, si la succursale n'existe pas?

Personne ne songe à faire du projet de loi un article de foi dont la dénégation soit entachée de schisme et d'hérésie.

Mais il y a d'autres graves considérations dont un bon et sincère catholique peut et doit tenir compte.

Pour expliquer et prouver ma pensée, j'en appellerai aux propres senti-

ments et aux souvenirs de Votre Grandeur.

A l'époque où il était question de faire reconnaître par l'autorité civile l'érection des paroisses de Montréal, faite par l'ordre et suivant la forme prescrite par le Saint Siège, qu'eût pensé et dit Votre Grandeur si son Coadjuteur avec future succession, ou quelque membre de son chapitre, ou l'Archevêque de Québec, eût adressé, avec permission de la publier, une lettre au chef des opposants, contenant, avec les propres paroles dont Votre Grandeur se sert aujourd'hui, la solution d'un cas de conscience comme suit:

"Il s'agit maintenant, pour donner une existence légale à cette paroisse, de recourir à la Législature provinciale. Mais on en fait dès lors une mesure civile et politique. Pour agir constitutionnellement, il devient nécessaire de la soumettre aux discussions publiques dans les chambres et dans les journaux. Chacun est libre par là même de l'admettre ou de la rejeter selon sa conscience, et le Saint Siège n'interviendra certainement pas pour imposer silence à ceux qui s'opposeraient à cette mesure, ou pour obliger les députés à voter pour, contrairement à leur sentiment. Aucun décret à ma connaissance n'est émané de la S. C. et approuvé par le Pape, pour intimider aux catholiques l'obligation de se conformer au projet de bill soumis aux chambres et leur défendre, par conséquent de s'y opposer en aucune manière. Ce qui a pu se dire à ce sujet est trop vague pour imposer à la conscience catholique une si grave obligation."

Quiconque connaît combien Votre Grandeur tenait à ce que l'autorité diocésaine fût respectée, devinerait aisément ce que Votre Grandeur aurait dit en pareille circonstance à celui qui se serait interposé entre cette autorité et ceux qui auraient voulu trouver contre elle un appui à leur liberté. Il me fait grandement peine, Monseigneur, d'avoir à écrire ainsi à Votre Grandeur, mais comme Archevêque de cette Province, je dois protéger mes suffragants quand on cherche à miner leur autorité; comme chancelier apostolique de l'Université Laval, je dois protester contre ces influences indues et extérieures que l'on met en jeu contre elle; j'ajouterai un motif que Votre Grandeur ignore probablement, mais qui me justifiera pleinement dans ma démarche.

Le 17 septembre 1878, quelques semaines après la mort de Mgr Conroy, Son Eminence le Cardinal Simeoni, après avoir rappelé les principales questions réglées par le Délégué Apostolique, ajoute ces paroles qui sont pour moi un ordre manifesté sous forme d'exhortation:

"C'est pourquoi j'exhorte Votre Grandeur à vous appliquer avec un très-grand soin (summo opere studeas) à procurer l'observance stricte des résolutions de cette S. C., et des déclarations de la S. Inquisition, et de veiller à ce que personne ne s'en écarte, jusqu'à ce qu'un nouveau délégué puisse continuer l'œuvre de Mgr Conroy."

Or, Votre Grandeur sait parfaitement que la succursale a été solennellement et authentiquement établie à Montréal en présence et du consentement de tous les Evêques de la province. Il est donc de mon devoir, du moins je le comprends ainsi, de la maintenir aussi longtemps que le Saint Siège ne l'aura pas abolie.

Encore un mot et je finis. Votre Grandeur sait que le Saint Siège a érigé en France des Universités sans attendre le consentement de l'autorité civile; et aucun bon catholique n'oserait lui contester ce droit. En France aucun bon catholique n'aurait osé faire opposition à la reconnaissance civile de ces institutions. Qui peut plus, peu moins; le Saint Siège a établi et sanctionné et maintenu une succursale à Montréal, malgré les longs mémoires présentés pour l'empêcher ou la faire détruire; je laisse à la conscience de tout bon catholique à tirer la conclusion pratique.

Je prie Votre Grandeur d'agréer l'assurance de mon respect et de mon dévouement.

J. E. A., ARCH. DE QUÉBEC.

DEBATS PARLEMENTAIRES.

Séance du 13 mai.

MM. TAILLON et MATHIEU présentent plusieurs pétitions contre la demande faite par l'Université Laval d'augmenter ses chaires d'enseignement dans la province.

Un certain nombre d'autres pétitions sont présentées ou lues et reçues.

Plusieurs projets de loi sont lus pour la première fois, un entr'autres présenté par M. Desaulniers et demandant que la division d'enregistrement des Trois-Rivières soit divisée en deux parties.

L'hon. M. Ross demande un état détaillé des sommes d'argent portées au débit du compte de construction et du matériel du chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, que l'on trouve à l'état des comptes publics pour l'année financière expirée le trente juin, mil huit cent quatre-vingt.

L'hon. M. LORANGER propose l'adoption d'un certain nombre de résolutions aux fins de changer le chef-lieu du district judiciaire de Kamouraska.

M. GAGNON propose en amendement que cette chambre est d'opinion qu'il est inopportun de faire maintenant des changements dans l'administration judiciaire de la province.

M. L'ORATEUR déclare qu'il y a moins de vingt députés présents et que par conséquent il n'y a pas de quorum.

La chambre s'ajourne en conséquence à lundi.

LA ST. JEAN-BAPTISTE DE 1881

C'est le désir de cette société de chômer notre fête nationale cette année avec une pompe non moins solennelle que celle de l'année dernière, surtout pour ce qui regarde la grande démonstration populaire: la procession.

Après les sacrifices énormes qui ont été faits pour la grande fête de 1880, il serait vraiment regrettable de ne point utiliser cette année tous les magnifiques chars allégoriques qui ont été l'année dernière, l'objet de la plus grande admiration de milliers et de milliers de spectateurs, de même que les riches bannières, drapeaux et insignes, tous exécutés avec un goût des plus artistiques.

Nous apprenons avec plaisir que notre société nationale est déjà à l'œuvre et que la plupart des autres associations ouvrières, industrielles et littéraires se proposent de prendre part à notre prochaine démonstration nationale. Très-bien! Car c'est en se groupant tous, le vieillard comme le jeune homme; l'homme de profession comme le négociant, l'industriel, l'ouvrier; l'homme de fortune comme celui qui possède peu; tous, sans distinction, c'est en se groupant, disons-nous autour de notre drapeau sacré de la Patrie, que nous ferons l'admiration des races qui nous entourent et que nous serons respectés par elles.

Quel est le patriote qui refuserait de s'entêler dans cette belle armée nationale, la St. Jean-Baptiste, sur le drapeau de laquelle est inscrite, en lettres d'or, la devise: Nos institutions, notre langue et nos lois, surtout quand il ne s'agit que de la modeste contribution annuelle de 50 pauvres centimes?

Oh! non, il n'est pas un canadien-français, aimant sa nationalité, capable de refuser de payer cette petite contribution annuelle lorsqu'on lui présentera sa carte d'admission.

Déjà M. J. N. Duquet, qui a été le seul autorisé par la Société St. Jean-Baptiste, à placer les cartes d'admission pour les trois sections St. Roch, St. Jean et Notre-Dame, a commencé ses travaux dans les différents quartiers de la ville. La liste des membres pour cette année promet d'être très-nombreuse, et porte en tête les noms de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec, le Révd M. J. Auclair, curé de la Basilique; le Révd M. Gosselin, curé de St. Roch; le Révd M. F. X. Plamondon, chapelain de l'église St. Jean-Baptiste. C'est là assurément un bel exemple donné à toute la population canadienne française. Espérons que chaque citoyen se fera un devoir de marcher sur les traces de nos vénérés pasteurs.

La démonstration de l'année dernière a été plutôt la fête de nos compatriotes venus de tous les points de la Province et des Etats-Unis; mais, cette année, nous voulons faire de notre démonstration nationale une fête pour pouvoir en jouir nous mêmes.

TELEGRAPHIE GENERALE

Londres, 13.—Lord Middleton a demandé ce soir à la chambre si le gouvernement avait l'intention de prendre des mesures pour protéger davantage les gens paisibles en Irlande.

Le comte Spencer a dit que le cabinet regrettait que la loi de coercition n'eût pas fait diminuer dans une plus grande proportion les délits commis contre les propriétaires. Il est décidé toutefois à agir vigoureusement.

La loi de coercition a été mise en vi-

gueur dans six autres baronnies du comté de Tipperary.

St. Pétersbourg, 13.—L'individu qui a été arrêté comme ayant trompé dans l'assassinat du czar est un officier de marine; il était un des complices des nihilistes qui ont fait sauter le Palais d'Hiver.

Rome, 13.—Sa Sainteté Léon XIII a nommé dans un consistoire qui a eu lieu aujourd'hui, 38 nouveaux évêques.

La guerre en Tunisie

Paris, 13.—Tous les journaux se déclarent satisfaits de la communication faite hier à la Chambre des députés à propos des affaires tunisiennes.

M. Ferry a annoncé aujourd'hui au Sénat, que le traité franco-tunisien a été signé hier. Ce traité assure à la France le droit d'occuper sur la frontière et les côtes de Tunisie des positions d'où ses troupes pourront surveiller ses intérêts. La France garantit au bey sa sécurité personnelle ainsi que celle de ses états et de sa dynastie.

Elle garantit de plus l'intégrité des traités qui existent déjà entre la Régence et les puissances européennes. Le bey ne conclura aucun autre traité international avant de s'être entendu avec la France. Les agents diplomatiques français à l'étranger seront chargés de protéger les intérêts tunisiens. Le système financier de la Tunisie sera régularisé par la France de concert avec le bey et de manière à ce que l'administration des affaires du pays fonctionne mieux. Des arrangements ultérieurs seront pris pour déterminer le chiffre et le mode de perception de l'indemnité de guerre qui sera levée sur les tribus rebelles et garantie par la Tunisie. Le bey s'engage à prohiber l'importation des armes et munitions sur la côte sud de la Régence.

M. Ferry a dit que le texte du traité serait bientôt soumis. Il a ajouté qu'il espérait que les chambres ratifieraient un traité qui garantirait la protection des intérêts de la France et qui atteignait le but que l'on se proposait en entreprenant l'expédition tunisienne.

Cette communication a été reçue avec enthousiasme. Les tribus révoltées auraient fait leur soumission grâce aux conseils de M. Smith, un anglais qui réside parmi elles et qu'elles avaient consulté.

Tunis, 13.—Suivant qu'il avait été annoncé, le général Breard, arrivé hier de Dekkida, s'est présenté au palais Bardo, accompagné de son état-major, et a eu l'entrevue convenue avec le bey, dans le but d'arriver à un arrangement défini des difficultés pendantes entre le bey et le gouvernement français. Après beaucoup de discussions préliminaires, le général Breard a présenté au bey un traité de dix articles, renfermant les prétentions des Français et les conditions auxquelles la France est décidée à conclure des arrangements. Finalement, le bey a signé le traité tel que présenté, et en conséquence les troupes françaises n'entreront pas dans Tunis.

A TRAVERS LA VILLE.

ORDINATIONS.—Dimanche, 22 du courant aura lieu, à la grand'messe, à l'église St. Roch, l'ordination par Mgr l'Archevêque, de MM. les abbés Arthur Vaillancourt, Edmond Paradis et Odilon Marcoux, de St. Roch de Québec, et cinq autres de différentes paroisses.

M. le grand vicaire Legaré, qui est un enfant de St. Roch, donnera le sermon de circonstance. La cérémonie promet d'être imposante.

MUSICAL.—Le corps de musique de la cité et du 9e bataillon jouera demain, après vêpres, sur la place Jacques-Cartier.

SUR LA TERRASSE.—Les musiciens de la batterie A joueront sur la terrasse Dufferin, cette après-midi, de quatre à six heures.

CONSTRUCTION DE NAVIRES.—On a lancé ce matin, des chantiers de M. Baldwin, près du pont Bickell, rivière St. Charles, une barque jaugeant 800 tonneaux.

CHEMIN DE FER DU LAC ST. JEAN.—Les ingénieurs ont terminé les travaux du tracé sur la section comprise entre St. Raymond et le lac Edouard, distance de 50 milles; de sorte qu'avant longtemps cette section sera donnée à l'entreprise.

RÈGLEMENTS DE POLICE.—Le Bureau de police vient de faire de nouveaux règlements pour la force constabulaire de cette ville. En voici les dispositions principales: Le chef et en son absence le sous chef, est autorisé à suspendre de ses fonctions tout subordonné qui failira à ses devoirs et à le dénoncer de suite au Bureau de police. Les sergents

ont le pouvoir de suspendre un consable... devant le chef. De 9.30 heures à minuit le samedi soir, toute la force para-

EXPORTATION DE BESTIAUX.—Le steamer *Europeen* prend en ce moment à Québec-Sud, 800 têtes de bétail pour le marché anglais. C'est, paraît-il, la plus forte cargaison vivante qui ait encore été prise par un seul vaisseau.

DÉRAILLEMENT.—Un déraillement qui, heureusement n'a coûté la vie à personne, a eu lieu la nuit dernière près de St. Romuald, sur la ligne du Grand Tronc, dans les circonstances suivantes :

Un convoi de fret comprenant vingt chars tirés par la locomotive No. 379, est parti un peu avant une heure ce matin de la gare de Québec-Sud pour Richmond. Arrivé à l'anse Hadlow, on requit, pour franchir la montée, les services de la locomotive No 376 qu'on attela en avant du train. A 1.05 heure, alors qu'on était près de St. Romuald, un déraillement s'est produit tout à coup. Les deux locomotives et six chars ont roulé pêle-mêle en bas du talus.

L'ingénieur King, de la machine No. 379, s'est blessé légèrement à la tête, et l'ingénieur Jiles, de la machine No. 376, a eu la main gauche et le côté droit brûlés par l'eau bouillante et la vapeur.

Le conducteur du train, M. Bégin, se trouvait en ce moment à l'arrière et en conséquence il ne lui est rien arrivé.

Le convoi de Montréal, qui était attendu ce matin à Lévis, n'a pu arriver à destination et a déposé ses passagers à l'endroit où l'accident est arrivé.

On attribue ce déraillement au dérangement d'une aiguille.

MARIE STUART.—Madame Janauschek a obtenu jeudi soir, à Montréal, dans le rôle de Marie Stuart, un succès colossal. Elle a été rappelée huit fois. Le plus grand enthousiasme régnait parmi les spectateurs et presque tous les billets ont été pris d'avance pour les deux dernières soirées. La presse ne tarit pas en éloges à l'adresse de la grande tragédienne.

Madame Janauschek donnera la semaine prochaine quatre représentations à la Salle de Musique. L'affiche sera changée tous les jours.

Lundi on jouera *Marie Stuart*. Le plan de la salle est déposé chez le capt. Holliwell et il se remplit rapidement.

C'EST LUNDI PROCHAIN.—La soirée qui se donne le 16 courant, au profit du bazar de la Congrégation des hommes de St. Roch, promet beaucoup. Rien n'a été épargné par les organisateurs afin que les spectateurs passent une soirée des plus agréables. La pièce *Les pauvres de Paris* a obtenu un immense succès chaque fois qu'elle a été représentée. Il y aura aussi plusieurs chansons comiques chantées par des amateurs bien connus du public. Durant la soirée il y aura des personnes qui veilleront à ce qu'il ne soit pas fait de bruit avec les pieds ou les cannes. Qu'on se hâte donc d'acheter des billets et d'aller réserver ses sièges, car nous espérons avoir la salle bien remplie. Qui refusera d'aller à cette soirée pour s'amuser tout en contribuant à une bonne œuvre. Que l'on n'oublie donc pas de se rendre en foule lundi à la Salle Jacques-Cartier.

MARITIME.—On a réussi à tirer le *Polynesian* du mauvais pas où il s'était jeté à l'embouchure de la rivière Bécancour. Il est arrivé dans le port hier après-midi et est parti ce matin pour Liverpool.

—Le *Scandinavian*, de la ligne Allan, est arrivé hier midi de Montréal et est parti ce matin pour la même destination.

—Quatre barques et un navire ont passé hier après-midi à la Pointe aux Pères. —Un steamer, trois barques et trois navires sont entrés hier dans le port, venant d'Europe.

FAITS DIVERS.

CLOCHES.—La fabrique de la paroisse de Cacouna va faire très prochainement l'acquisition de trois cloches pour l'église paroissiale de l'endroit.

UN MAUVAIS FILS CAUSE LA MORT DE SA MÈRE.—On lit dans le *Monde* :

Un de ces drames domestiques qui sont malheureusement trop fréquents et qui causent un douloureux émoi chez toutes les personnes paisibles, vient d'arriver à la connaissance de la police de Montréal.

Napoléon Durocher, âgé de 23 ans, domicilié no. 307 rue Beaudry, travaille chez son père, Joseph Durocher, qui a

une fabrique de potasse faisant de bonnes affaires. Il est marié et père de deux enfants. Son père lui donnait un salaire suffisant pour le faire vivre avec sa petite famille.

Durocher avait déjà commis quelques peccadilles au préjudice de son père qui les lui avait pardonnées. Etouffant la voix de la reconnaissance et n'écouter que celle de ses pauvres instincts, il s'empara hier d'un des chevaux de son père valant \$90 et le vendait pour \$60 à un commerçant dans la cour de l'hôtel Vézina, rue St. Paul. Après avoir pris le cheval, il avait volé dans le tiroir d'une commode de sa mère la somme de \$50 en argent.

Vers une heure de l'après-midi, Madame Durocher s'aperçut qu'on l'avait volé et quelqu'un lui apprit l'enlèvement et la vente du cheval. La pauvre mère, en apprenant le crime de son fils eut le cœur brisé par une émotion si violente qu'elle s'évanouit et tomba dans une crise nerveuse qui devait avoir des suites fatales. Le docteur Rottot fut appelé à donner des soins à la malheureuse, mais toutes les ressources de l'art furent impuissantes pour la ramener à la vie.

À sept heures du soir le même jour, Madame Durocher rendait le dernier soupir.

Napoléon Durocher, nanti de l'argent du crime, se livra aux plaisirs de la débauche.

Le détective Gladu à qui l'affaire avait été confiée, constata qu'il avait loué un cheval dans l'après-midi et qu'il avait fréquenté les estaminets. A cinq heures du soir il allait au bureau du télégraphe et envoyait une dépêche à ses parents leur disant qu'il était parti pour Chicago et de ne pas s'inquiéter de lui.

Durocher, d'après les informations, passa la nuit dans une maison de prostitution de la rue Quesnel à Sainte-Cunégonde.

Le misérable qui doit être encore caché à Montréal, n'a pas été arrêté.

MODES ! MODES !! MODES !!!

1,000 doz. de Chapeaux en Paille, en Galon et en légier, justement reçus de New York. Nous avons l'assortiment de Fleurs et de Tiges le plus riche et le plus varié que l'on puisse désirer. Notre journal de modes pour le mois de mai est très intéressant et nous invitons les dames à en faire la demande à notre magasin, au plus tôt, car l'édition du mois de mai sera épuisée d'ici à quelques jours.

BRUNET & LAURENT, Enseigne de la Feuille d'Érable, St. Roch, Québec.

Le Dr. GAUVREAU

A transporté son bureau et sa résidence Au No. 12, rue Ste. Ursule, H.-V. Québec, 9 mai 1881-15

Les Moulins à Coudre Singer

Sont les meilleurs. Les plus hauts honneurs aux Expositions du Canada en 1871, 1874, 1878, 1884, 1876, 1877 et 1880, à Philadelphie 1876, à Sydney, Australie, 1877, aux médailles d'argent en Prusse, Cuba, Mexique, Brésil, etc.

BERNARD & ALLAIRE, Agents pour la Province de Québec.

On a besoin d'Arghas pour les comtés de Québec Lévis, Beauce, Arthabaska, Berthier, Bellechasse, Bonaventure, Brome, Chambly, Mégantic, Champlain, Charlevoix, Chicoutimi, Saguenay, Dorchester, Drummond, Gaspé, Kamouraska, L'Islet, Lotbinière, Montmorency, Nicolet, Portneuf, Rimouski, Témiscouata. Adressez immédiatement.

BERNARD & ALLAIRE, Agents pour la Province de Québec, 6, rue la Fabrique, Québec.

JOSEPH DONATI, Horloger et Bijoutier, 158, rue et faubourg St. Jean, et 241, rue St. Paul, en face de la gare du Palais,

A l'honneur d'informer ses pratiques et le public en général qu'il a fait remettre complètement à neuf son magasin de la rue St. Paul. Il ne craint pas d'être démenti en disant que c'est aujourd'hui le plus gentil magasin d'horlogerie et de bijouterie que Québec renferme.

Il a naturellement profité de l'occasion pour donner des commandes considérables aux principales maisons avec lesquelles il fait affaires. L'acompte que M. Donati obtient en faisant ses achats au comptant lui permet de vendre ses articles au meilleur marché que qui que ce soit. Qu'on n'oublie pas non plus son magasin de la rue St. Jean, qui est une autre merveille. Québec, 10 avril 1881.

LA TOUX, UN RHUME OU LE MAL DE GORGE doivent être arrêtés dans leur progrès.

La négligence amène fréquemment une maladie de poitrine incurable ou la consommation. LES PASTILLES DE BROWN POUR LES BRONCHES ne causent pas de douleur dans l'estomac comme les sirops et les baumes enseignés pour la toux, mais elles agissent directement sur les parties enflammées, adoucissent l'irritation, donnent du soulagement dans l'asthme, la bronchite, les rhumes, le catarrhe, et les maux de gorge, et sont exposés les chanteurs et les orateurs publics.

Pendant trente ans les Pastilles de Brown pour les bronches ont été recommandées par les médecins et ont toujours donné une satisfaction parfaite. Ayant subi l'épreuve d'un usage général et constant pendant une génération entière, elles sont parvenues à un rang bien mérité parmi les quelques remèdes à la toux. En vente partout. Québec, 1881-1882.

REPOS ET CONFORT POUR LES MALADES.

LA PANACÉE DES FAMILLES DE BROWN n'a pas d'égal pour guérir les douleurs internes et externes. Elle guérit les douleurs dans le côté, le dos ou les intestins, le mal de gorge, le rhumatisme, le mal de dents, le mal de reins etc., etc. Elle purifiera le sang promptement car son action est puissante. La panacée domestique de Brown est reconnue comme le meilleur remède, possédant double force d'aucun autre élixir ou liniment dans le monde et devrait se trouver dans toutes les familles afin de l'avoir sous la main en tout temps, car c'est le meilleur remède dans le monde pour les crampes dans l'estomac et douleurs de toutes sortes. En vente chez tous les pharmaciens à 25 cents la bouteille.

MERES ! MERES !! MERES !!!

Etes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les réveils d'un enfant qui fait ses dents ? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille du SIROP CALMANT DE MEX. WINSLOW. Il soulagera immédiatement le pauvre petit malade — cela est certain et ne saurait faire le moindre doute. Il n'y a pas une mère au monde qui ayant usé de ce sirop ne vous dira pas aussitôt qu'il met en ordre les intestins, donne le repos à la mère, soulage l'enfant et lui rend la santé. Ses effets tiennent de la magie. Il est parfaitement inoffensif dans tous les cas et agréable à prendre. Il est ordonné par un des plus anciens et des meilleurs médecins du sexe féminin aux États-Unis. En vente partout à 25 cents la bouteille. Québec, 29 janvier 1881.

VENTES PAR LE SHERIF.

—Le Collège de Lévis contre Antoine Hippolyte Poirrier.—Un emplacement situé rue Wolfe, Notre-Dame de Lévis, avec la maison dessus construite. Pour être vendu à la porte de l'église de Notre-Dame de la Victoire, le 15 mai, à 10 heures a. m.

—François Prudhomme dit Faguy contre Michel Piquet.—Deux lots de terre situés à St. Raymond, avec les bâtisses dessus construites. Pour être vendus à la porte de l'église de St. Raymond, le 23 mai, à 10 heures a. m.

Québec, 14 mai 1881. Montant perçu aux D. unes, le 13 du courant, dans le port de Québec, \$1,595.91.

MARCHE MONÉTAIRE. New-York, 10 hs., 14 mai 1881. Premier. 4 notes Échange Sterling 3/4 1/2 4/8 1/2 ; sixième cours 4 5/8 ; Greenbacks, 1 1/2.

PRODUITS EN GROS DE MONTREAL

FLUR.—Extra Supérieure, \$5.35 à \$6.00 ; Extra Supérieure, \$5.20 à \$5.25 ; Fancy, \$5.20 à \$5.25 ; Extra du Pri. temps, \$5.20 à \$5.25 ; Supérieure, \$4.80 à \$4.90 ; Forte de Boulangers, \$4.50 à \$4.65 ; Bino, \$4.35 à \$4.40 ; Middlings, \$4.00 à \$4.05 ; Recoupees, \$3.70 à \$3.80 ; Sacs d'Ontario \$2.55 à \$2.70 ; Sacs de 100 lb (déliés) \$3.05 à \$3.07. ROCIÈRES.—114, 31,100 mts ; 116-d'Inde, 120,000 mts ; Orge, 60 mts ; Fleur, 2,250 quarts ; Acajou, 11 quarts ; Beurre, 65 tonnes ; Fromage, 233 meules ; Lard, 600 quarts ; Pois, 142,719 minots ; Avoine, 108 minots.

ARRIVAGES AU HAVRE DU PALAIS.

Québec, 14 mai 1881. Goëlette Marie-Louise, C. Lavoie, Petite Rivière, bois. — Adeline, A. remblay, Eboulements, bois. 12 barques avec madriers, planches, orolites, foin et bois.

EXPLOSIBLES

(Produits du pétrole américain)

GAZOLINE

KEROSINE

BENZINE

NAPHTHALINE

De gradations diverses.

PEVERLEY & CIE.

DECES.

Ce matin, à St. Roch de Québec, après deux mois de maladie, soufferte avec la résignation d'un vrai chrétien, M. Cyrille Brochu, âgé de 31 ans et 9 mois, fils de Chs. Brochu, écuier. Son service et sa sépulture auront lieu le 15 mai, à 9 heures. Le convoi partira de la demeure de M. Brochu, No. 80, rue de la Reine, à 8 heures. Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Vendredi, le 13 du courant, à l'âge de 5 ans et 10 mois, Joseph Charles-Odesse, enfant bien-aimé de Charles E. Dion, marchand de cette ville. Ses funérailles auront lieu demain, dimanche après midi, 15 courant. Le convoi partira de la demeure de M. Dion, à 3 heures, pour la Basilique et le cimetière du Mont. Les parents et amis sont respectueusement priés d'y assister sans autre invitation.

Annances Nouvelles.

VICTOR DESPLATS Barbier-Coiffeur

ET

Marchand de Cheveux

Désire informer ses amis et ses nombreuses pratiques, qu'il a transporté son établissement (boutique et magasin) au numéro

251, rue et faubourg St. Jean

Vis à vis les salles d'encre de MM. Oct. Lemieux & Cie.

Il espère que l'attention qu'il apportera à leur servir, lui méritera à l'avenir le même encouragement qu'il lui ont donné par le passé. Québec, 14 mai 1881-82

Graine de Betterave !

Première qualité — Employée par l'Union Saccharière du Canada. Pour le prix et les conditions, adresser :

P. FORREST, Boîte de Poste 614, Montréal, C. P. 12 N. Y.

Ou No. 53 rue St. Pierre, Basse-Ville, Québec.

9 mai 1881-imp

Annances Nouvelles.

G. H. BURROUGHS

Courtier d'Actions de Banques et Agent Général.

Parts de Banques achetées pour comptant ou sur marge. Débentures des chemins à barrières achetées. Société de Prêts et Placements de Québec. Société de Construction des Artisans achetées et vendues. Sécurités de toutes espèces achetées. Argent prêt sur hypothèque, etc. Échange Sterling acheté et vendu pour les Banques et les marchands. Billes de la Banque d'Angleterre achetées. Greenbacks, Argent Étranger, etc., achetés. Akré pour les parties dans toutes espèces de transactions financières et commerciales.

BUREAU : No. 107, RUE ST. PIERRE, Vis à vis la Banque de Québec, Basse-Ville, Québec.

14 mai 1881.

MAISON GAULT BROS. MONTREAL

SALLE D'ÉCHANTILLON

L'ANCIEN HOTEL BLANCHARD.

L. J. PELLETIER, AGENT.

Québec, 14 mai 1881-82

IMPOSTURE !

Nous avons découvert que nous avions grandement raison en mettant le public en garde contre les commerçants sans scrupules. Nous possédons la preuve que plusieurs personnes qui avaient commandé de l'huile Astrale chez certains épiciers, et qui l'avaient payée, ont reçu de l'huile américaine ordinaire (Kérosine) qui peut être achetée, sous son vrai nom, dix centimes meilleur marché par gallon. Cette imposture va être le sujet d'un procès qui aura lieu en temps convenable.

Nous n'épargnerons à l'avenir ni trouble ni frais pour protéger le public et nous même contre de semblables fraudes.

Nous nous adressons à nos amis de première classe ou le public peut en toute sûreté acheter notre Huile Astrale.

PEVERLEY & CIE., Agents de gros pour L'huile Astrale de Chs. Pratt & Cie.

Si vous voulez de l'huile digne de confiance, non explicable et supérieure à toutes les autres, demandez

L'huile Astrale de Pratt

La qualité ne varie jamais ; elle ne produit pas de fumée ni de mauvaise odeur, elle est non explicable et elle se vend un prix modéré. Grâce à cela, on s'en sert maintenant dans les couvents, les églises, les hôpitaux et les résidences privées du monde entier.

AU DÉTAIL

A St. Roch—Chez Dubéau & Provost et Blumhart & Rivierin, rue de la Couronne, et chez H. A. Paré, rue du Font. A la Basse-Ville—Chez L. Bourget, au marché. Enlby. Au Havre au Diamant—Chez E. & H. Taylor, rue Champlain. A la Haute-Ville—Chez A. Toussaint, rue St. Jean, et chez P. Richard, rue des Jardins. Aux faubourgs St. Jean et Montcalm—Chez M. Boyce & Fils, rue St. George ; J. Moisan, rue Artillerie ; Jos. Roddeau et F. X. Caroudeau, marchands de lampes et vaisselle, rue St. Jean ; L. Laboury et M. Marcou, épiciers, rue St. Jean.

GROS ET DÉTAIL CHEZ

PEVERLEY & CIE., Agents des Fabricants, 50, rue la Fabrique.

Québec, 14 mai 1881.

Annances Nouvelles.

VICTOR DESPLATS Barbier-Coiffeur

ET

Marchand de Cheveux

Désire informer ses amis et ses nombreuses pratiques, qu'il a transporté son établissement (boutique et magasin) au numéro

251, rue et faubourg St. Jean

Vis à vis les salles d'encre de MM. Oct. Lemieux & Cie.

Il espère que l'attention qu'il apportera à leur servir, lui méritera à l'avenir le même encouragement qu'il lui ont donné par le passé. Québec, 14 mai 1881-82

Annances Nouvelles.

VICTOR DESPLATS Barbier-Coiffeur

ET

Marchand de Cheveux

Désire informer ses amis et ses nombreuses pratiques, qu'il a transporté son établissement (boutique et magasin) au numéro

251, rue et faubourg St. Jean

Vis à vis les salles d'encre de MM. Oct. Lemieux & Cie.

Il espère que l'attention qu'il apportera à leur servir, lui méritera à l'avenir le même encouragement qu'il lui ont donné par le passé. Québec, 14 mai 1881-82

Annances Nouvelles.

VICTOR DESPLATS Barbier-Coiffeur

ET

Marchand de Cheveux

Désire informer ses amis et ses nombreuses pratiques, qu'il a transporté son établissement (boutique et magasin) au numéro

251, rue et faubourg St. Jean

Vis à vis les salles d'encre de MM. Oct. Lemieux & Cie.

Il espère que l'attention qu'il apportera à leur servir, lui méritera à l'avenir le même encouragement qu'il lui ont donné par le passé. Québec, 14 mai 1881-82

Annances Nouvelles.

VICTOR DESPLATS Barbier-Coiffeur

ET

Marchand de Cheveux

Désire informer ses amis et ses nombreuses pratiques, qu'il a transporté son établissement (boutique et magasin) au numéro

251, rue et faubourg St. Jean

CONTRATS DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS adressées au Maître Général des Postes seront reçues à OTTAWA, jusqu'à MIDI.

Vendredi, le 17 Juin

pour le transport des Mallets de Sa Majesté, sous les conditions d'un Contrat pour un terme de quatre années dans chaque cas, entre les places ci-dessous mentionnées, à partir du 1er OCTOBRE 1881.

CHICOUTIMI et ROBERVAL, trois fois par semaine ;

CHICOUTIMI et la BAIE ST. PAUL, six fois par semaine durant un mois de l'année ;

GASPE BASSIN et GRANDE GREVE, trois fois par semaine ;

MURRAY BAY et QUEBEC, six fois par semaine durant neuf mois de l'année, et trois fois par semaine du 1er Juin au 1er Septembre de chaque année ;

MURRAY BAY et TADOUAC, trois fois par semaine.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions des Contrats projetés seront en vue aux Bureaux de Poste ci-dessus mentionnés et aux Bureaux intermédiaires, ou au Bureau du sousigné, où l'on pourra, aussi, se procurer des formules de soumission.

WILLIAM G. SHEPPARD, Inspecteur des Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Postes, Québec, 2 mai 1881.

13 mai 1881-81

A louer, à la Camardière

Une belle et spacieuse villa contenant 12 chambres en ordre parfait et située à trois-quarts de mille du Pont Dorchester.

S'adresser à

ROBERT BORLAND & CIE., 120, rue St. Pierre.

Québec, 9 mai 1881-18

NOUVELLE LIGNE SAGUENAY

Capt. Edmond Savard.

Le nouveau steamer CHICOUTIMI partira du Quai Crawford, Québec, pour Chicoutimi et les ports intermédiaires de la côte nord, MARDI MATIN, le 17 du courant.

Pour plus amples informations, s'adresser chez AUDET & ROBERTAILLÉ, Marchands de Marine.

CAPT. EDMOND SAVARD.

Québec, 11 mai 1881.

ON DEMANDE

UN BON CHEVAL DE TRAVAIL qui ne soit ni gris ni noir.

S'adresser à

A. TOUSSAINT, 78, rue St. Jean.

Québec, 10 mai 1881.

A vendre ou à louer.

Une maison saine mais n bien confortable de 39 pièces sur 5 étages, consistant en quatre appartements dans le bas et deux chambres dans le haut, une bonne cave, un bon jardin, et un beau jardin. Cette maison est isolée des voisins, et d'une place très tranquille, et à une petite distance de l'embarcadere du steamer qui voyage à Québec, ce qui conviendrait bien à une famille de Québec qui aimait à passer quelques mois à la campagne.

S'adresser sur les lieux à

F. VILLENEUVE, Architecte, St. Romuald.

10 mai 1881-14

SALLE DE MUSIQUE

Trois Soirées et une Matinée

16, 17 et 18 MAI.

M. J. B. SPARROW, gérant du Théâtre Royal, à Montréal, a l'honneur d'annoncer au public qu'il a engagé pour une période de temps très courte.

Mlle JANAUSCHEK

la plus grande tragédienne vivante ; elle sera accompagnée d'une compagnie très forte et brillante. D'après l'engagement, le répertoire se composera comme suit :

Lundi, 16 Mai

MARIE STUART

l'un des chefs-d'œuvre de Schiller.

Mardi, 17 Mai

BLEAK HOUSE

Magnifique drame de Dickens, dans lequel JANAUSCHEK jouera le merveilleux double rôle de LADY DEEDLOCK et de HORTENSE.

Mercredi, 18 Mai

MACBETH

Grande tragédie de Shakespeare.

CONSEIL MUNICIPAL.

Séance du 13 mai.

Présents: Son Honneur le maire et MM. Vallerand, Henchey, Archer, McWilliam, Bourget, Langevin, Rinfret, Gingras, Chouinard, Peachy, Rhéaume, Roy, Samson, Vallée, Guay, Johnston, Hearn, Hagens et McLaughlin.

Lu une lettre de M. Trudel, qui a été employé pendant neuf ans comme huissier de la Cour du recorder et qui a été démis. Il demande d'être réinstallé dans ses fonctions.—Renvoyée au comité des finances.

Lu une pétition des résidents des environs du marché Barthélemy, qui demandent à la corporation d'acheter le terrain situé à l'angle des rues St. Patrice et St. Michel et appartenant à M. Pampalon, pour en faire un marché à foin qui comblerait une grande lacune dans les quartiers St. Jean et Montcalm et qui donnerait certains revenus à la corporation. Cela établirait aussi une voie de communication très utile entre les côtes St. Michel et Luchevrotière.—Renvoyée au comité des marchés.

Lu une lettre par laquelle on demande l'usage gratuit de la salle Jacques Cartier pour une soirée au bénéfice du bazar de la Congrégation de St. Roch.

Cette demande est accordée à la condition que l'on paiera le locataire.

Lu une lettre de M. Brodrique, hôtelier de la côte d'Abraham, qui informe le conseil qu'il a acheté un terrain voisin sur lequel il entend bâtir. Il demande que la corporation l'aide à faire construire un mur pour supporter les terres de la côte.—Renvoyée au comité des chemins.

Lu une lettre de M. Rucy, qui demande que la corporation complète les arrangements et passe le contrat avec les héritiers de ce nom, pour l'achat d'une partie de leur terrain devant servir à élargir la rue St. André.

M. Samson dit qu'il a été chargé de donner communication au conseil de certaines résolutions dont il donne lecture et qui portent les signatures d'un assez grand nombre de citoyens de St. Roch.

[Ces résolutions sont les mêmes que nous avons publiées hier.]

On passe alors aux ordres du jour, et le débat ajourné du 6e rapport du comité des amendements à la charte de la cité, est repris.

La sixième clause consiste à faire payer à l'avenir aux hôteliers la somme de deux piastres pour obtenir une liste certifiée des électeurs de leur quartier.—Adoptée sur division.

La septième clause est destinée à empêcher les délais inutiles dans les causes portées par la corporation devant le recorder. Beaucoup de gens parmi lesquels des condamnés, obtiennent la permission de plaider en appel et n'en usent pas de suite; quelques-uns se rendent même à six mois avant d'en profiter. Ce système est préjudiciable aux intérêts financiers de la cité.—Adoptée.

D'après la huitième clause, les personnes qui bâtiront à l'avenir en bois dans les limites de la cité, seront passibles d'une amende de 20 piastres pour une infraction de 48 heures à la présente clause qui défend ce genre de construction; et si elles ne paient pas cette amende elles seront passibles de la prison.

M. Chouinard, président du comité, explique qu'il existe déjà une loi à cet égard, mais que les abus l'ont rendue impraticable. Il dit que le comité n'a eu en vue en suggérant cet amendement que l'intérêt de la cité. Les configurations qui ont eu lieu il y a quelques années motivent parfaitement la mesure suggérée.

M. Peachy est d'avis qu'il vaut mieux laisser la loi telle qu'elle est et la mettre en force si possible. Il dit que les quartiers St. Pierre et St. Louis ne sont pas ceux qui en ont le moins abusé.

M. Langevin se fait l'avocat de tous ceux qui à force de travail, parviennent à devenir propriétaires d'immeubles. Il déplore la passation de lois de ce genre.

M. Samson est complètement opposé à l'adoption d'une pareille mesure. En commençant il semble attribuer cette suggestion à M. Chouinard seul afin de lui en faire porter toute la responsabilité.

La galerie applaudit lorsqu'il se rascoit, et M. le maire fait remarquer que tout signe d'approbation ou d'improbation est défendu.

M. Rhéaume se prononce contre la mesure proposée, et il conseille au comité de la retirer.

M. Chouinard se plaint de ce qu'on veut lui faire porter toute la responsabilité des suggestions du comité; il trouve cette manière d'agir tout à fait

injuste, attendu que les membres d'un comité sont tous solidaires de ce que fait tel comité. Il se plaint aussi que malgré qu'on sache parfaitement le contraire, on ait donné à entendre que l'amendement proposé devait avoir un effet rétroactif.

M. Guay dit qu'il n'était pas présent lorsque le comité a adopté cet amendement, auquel il était opposé.

M. Johnston défend l'amendement et M. Chouinard.

M. Vallée lui fait remarquer qu'il devra faire démolir sa maison.

M. Johnston réplique que tel n'est pas le cas, car l'amendement proposé n'aura pas un effet rétroactif; c'est pour l'avenir seulement.

M. Rinfret croit qu'il serait préférable de laisser la loi telle qu'elle est.

L'amendement est ensuite mis aux voix avec le résultat suivant: Pour—MM. Roy, McWilliam, Vallerand, Chouinard, Bourget et Johnston—6.

Contre—MM. McLaughlin, Hagens, Hearn, Guay, Vallée, Samson, Rhéaume, Gingras, Rinfret, Peachy, Langevin, Archer et Henchey—12.

On passe alors à la neuvième clause des amendements suggérés par le comité. La voici:

"Vu qu'il a été passé, le 6 avril 1877, un règlement imposant une taxe de 5 cts. dans la piastre, pour payer les intérêts de la dette qui devait échoir le 1er mai suivant, et que des doutes ont été émis sur la légalité de cette taxe et qu'en conséquence une partie seulement des contribuables l'ont payée, le conseil demande à la législature de la légaliser, afin qu'il puisse la faire payer aux retardataires."

M. Rhéaume est d'opinion qu'il ne serait pas convenable de faire cette demande à la législature au moment même où la cour est saisie de la cause Renaud vs. la corporation, pour recouvrement de la somme de \$800 payée par cette maison pour la taxe en question.

M. Chouinard explique la nature de cette taxe de 5 cts. dans la piastre. La loi permet au trésorier, dans le cas de complications sérieuses, d'imposer sur les contribuables la taxe nécessaire pour faire face aux exigences de la situation. Ainsi naquit la taxe imposée en 1877. Or, sur \$45,000 qu'elle devait produire, il n'a été perçu que \$20,000 environ, les autres contribuables négligeant de la payer parce qu'on contestait sa légalité. Le comité ayant pris en considération le mauvais état des finances de la cité, et sachant bien que si M. Renaud obtient gain de cause contre la corporation, celle-ci sera obligée, pour éviter des poursuites analogues, de rembourser les \$20,000 qui ont été perçus; le comité, dit-il, a résolu de suggérer au conseil de demander à la législature de légaliser cette taxe afin d'en recouvrer la balance.

Il blâme sévèrement ceux qui, pour flatter les passions populaires, ont fait courir le bruit qu'on voulait imposer une nouvelle taxe, et il trouve très mal de fausser ainsi l'opinion publique.

M. Vallée dit que le trésorier d'alors n'avait aucune raison valable d'imposer cette taxe, et qu'elle ne l'a été que pour masquer les dilapidations qui avaient été pratiquées au préjudice de la corporation.

M. Peachy condamne de la même manière que M. Chouinard, ceux qui cherchent à en imposer aux masses en disant que l'on veut imposer une nouvelle taxe. Il cite les procédés de l'assemblée du conseil, à laquelle cette taxe fut votée par 15 voix contre 3, M. Brousseau qui était conseiller alors votant affirmativement. S'il en juge d'après la condition financière de la corporation, on pourrait fort bien être obligé dans un avenir très rapproché d'imposer des taxes beaucoup plus lourdes que celle que l'on veut faire légaliser. Il se déclare en faveur d'un changement radical dans l'administration des affaires municipales.

MM. Vallée, Samson et Hearn prennent tour à tour la parole contre l'amendement.

M. Langevin pense qu'il serait préférable d'attendre que la cour prononce dans la cause de Renaud vs. la corporation.

M. Guay préférerait que l'on vint avec une nouvelle taxe, car il trouve celle-ci tout à fait illégale.

MM. Peachy et Langevin proposent alors que cette clause soit renvoyée au comité des amendements pour reconsidération.

M. le maire dit qu'avant que le vote ne soit pris, il a le plaisir d'informer le conseil qu'il tient du trésorier de la cité que le revenu dépasse cette année de \$22,000 celui de l'an dernier. Il en conclut que le conseil a bien adminis-

tré les affaires de la cité et qu'il a droit à des félicitations.

Le vote étant pris, la motion de MM. Peachy et Langevin est adoptée par 12 voix contre 4.

Le rapport tel qu'amendé est adopté sur division et il est résolu qu'il soit imprimé et passé aux membres du conseil.

M. Vallée se plaint de l'état déplorable dans lequel sont les rues de St. Roch. Il trouve singulier que puisque les finances de la cité sont dans un état si florissant, on ne répare pas ces rues.

M. Rhéaume, qui est président du comité des chemins, dit que le comité n'a pas un sou en sa possession à l'heure qu'il est; et il se trouve presque toujours dans cette situation. Il est impossible de réparer les rues de la cité sans argent. Il fait des remarques fort judicieuses. Il dit que sept poursuites sont intentées à l'heure qu'il est contre la corporation par des personnes qui ont brisé leurs voitures par suite du mauvais état des rues. Il ajoute que ses collègues ne sont pas les derniers à se plaindre, qui pour une lampe, qui pour un bout de trottoir; seulement ils ne sont jamais pressés de voter de l'argent au comité des chemins.

M. Peachy propose que le trésorier de la cité reçoive instruction de préparer pour la prochaine réunion, un état des dépenses de la brigade du feu et du télégraphe d'alarme; un autre état des sommes payées aux comités des chemins, des marchés et de l'aqueduc durant l'année fiscale 1880-81, et un troisième état des comptes présentés et non payés pour la même année.

M. Gingras fait remarquer que vu la résignation de M. Bowen, le quartier Montcalm n'a plus qu'un conseiller. Or il a vu M. Bowen qui lui a dit qu'il ne reviendrait pas sur sa décision. Cependant comme il peut changer d'idée, et lui (M. Gingras) le désire certainement, il se bornera ce soir à donner avis qu'il proposera à la prochaine réunion que le maire émette un bref pour l'élection d'un nouveau conseiller.

Le conseil s'ajourne ensuite à vendredi prochain.

SUCRE DU PAYS!

Acheté et vendu PAR J. B. Renaud & Cie. 72 a 82, RUE ST. PAUL.

Grains de Semence!

BLE, AVOINE, ORGE, POIS, GRAINE DE MIL, GRAINE DE TREFLE. J. B. Renaud & Cie. 72 a 82, Rue St. Paul. Québec, 11 mai 1881.

BAZAR.

Un bazar au profit d'une œuvre de charité sera tenu à la Rivière-du-Loup (au bas) le 15 JUILLET prochain et les jours suivants. Les personnes ayant quelques articles à offrir sont priées de s'en adresser à Messieurs J. B. Pontlet, Elzéar Poirier, G. F. Dubé, Joseph Lévesque, M. Deschênes, Lévy Pelletier, Joseph Desjardins père, D. Caron, Polycarpe Nadeau, D. Blouin, Madame Henri Ta cheureau présidera la table des rafraichissements. Par ordre, WILHELMINE BEAULIEU, Secrétaire. 12 mai 1881—g

Bazar à St. Romuald d'Etchemin

pour venir en aide à la construction d'une maison pour les CHERS FRÈRES DU SACRÉ-CŒUR.

Dans le cours du mois de juillet prochain, il se tiendra à St. Romuald d'Etchemin, un bazar pour venir en aide à la construction d'une maison d'école tenue par les chers frères du Sacré-Cœur de Jésus, établis en cette paroisse. Les personnes désirant faire des achats de faveur, sont priées de venir au bazar aux dames directrices dont les noms suivent: Mesdames Joseph Fortin, Alphonse Gravel, Malouin Guay, Philéas Jossas, Joseph Luchance, Édouard Desjardins, Michel Nolan, Ferdinand Villeneuve et Demoiselles Ursule Cantin, Clémentine LaFrie et M. Jane Pelletier, toutes de St. Romuald. ANT. GAUVREAU, Pres. St. Romuald, 12 mai 1881—4g

A vendre à la

Librairie A. T. Garant Nos. 17 et 19, RUE ST. JEAN

Porte voisine de la Lanque d'Évangéles.

Le Père Coulanges ou entretiens sur la culture et la préparation du tabac, par J. Coulanges. 1 vo. — Traité populaire de la culture de la betterave et de la fabrication du sucre en Canada, par O. Coulanges, 2 vol. — Prières de la vie et aux principaux besoins aux États divers de la foi appropriées aux besoins, par l'abbé C. Bussan, 402 pages, 4 c. — Manuel des enfants qui se disposent à la première communion, contenant les exercices qui précèdent, accompagnés d'un tableau de la vie et aux prières de l'abbé C. Bussan, 402 pages, 4 c. — Manuel des enfants qui se disposent à la première communion, contenant les exercices qui précèdent, accompagnés d'un tableau de la vie et aux prières de l'abbé C. Bussan, 402 pages, 4 c. — Pain quotidien des enfants de Dieu, 1 vo. Québec, 10 mai 1881.

A VENDRE

Cent mille pieds de Planches et Madriers de Frêne garanti de saison (Stalon ordinaire des planches) en lots à la convenance des acheteurs S'adresser à THOMAS CRAIG, Gérant et Trésorier de la Cie. Manufacturière et d'Ébénisterie de Drum. Québec, 9 mai 1881—3s

GLACE!

J'informe par la présente mes honorables pratiques et le public en général, que je suis maintenant prêt à leur fournir de la glace, tous les jours, à leur domicile, à leur bureau, à leur magasin, et à leur usine, et ce, à un prix très modéré, et en toute propriété et à leur entière satisfaction. LÉON AREL, Ftal No. 18, Marché Champlain, Basse-Ville. Québec, 9 mai 1881—1m

PARATONNERRES!

J'informe respectueusement les dames religieuses, les membres du clergé, les propriétaires de fabriques et enfin tout le public, que mes paratonnerres sont reconnus comme n'ayant pas de défauts. J'en ai posés à quinze ans sur le séminaire de Québec et le pensionnat de l'Institut Laval. Les directeurs de ces institutions ont été très satisfaits de mon ouvrage, car ils viennent de me charger de poser des paratonnerres sur les nouveaux édifices du séminaire de Québec et de l'Université de Québec, sur beaucoup d'églises à la campagne et aussi sur une foule de résidences privées à Québec et ailleurs. Dans chaque cas, j'ai donné entière satisfaction aux intéressés. Je pose des paratonnerres en fer et en cuivre et toutes les groszours à des prix excessivement bas. Il y a à Québec des étrangers qui posent des paratonnerres qui sont très inférieurs sous tous les rapports. Je mets le public en garde contre ces gens-là qui, la plupart du temps ne sont pas des hommes du métier. En terminant, je sollicite l'encouragement du public en général à qui je m'efforcerais de donner satisfaction comme par le passé. Adresser les lettres: NAVIER BEAUDOIN, St. Isidore, comté de Dorchester. 7 mai 1881—1m

CHAPEAUX!

Chapeaux de Fentre DE CHRISTY ET WOODROW De différentes formes POUR DAMES ET MESSIEURS Chapeaux de Fentre pour Garçons, à bas prix.

Chapeaux de Satin

DE LINCOLN & BENNETT ET CHRISTY Des dernières modes. CHEZ J. C. PATERSON. Québec, 9 mai 1881.

ALFRED HAMEL

ARPENTEUR A TRANSPORTE SON BUREAU AU No. 6, RUE SCOTT DEUXIEME PORTE DE LA RUE ST. JEAN. Québec, 7 mai 1881—1m

AVIS.

COMPAGNIE DE L'ASCENSEUR DE QUEBEC. D'ici à nouvel ordre, l'Élévateur sera ouvert au public comme suit: Le SEMAINE, de 6 A. M. à 9.30 P. M. Le DIMANCHE, de 1 P. M. à 9.30 P. M. Par suite de la difficulté de se procurer de la monnaie, la Compagnie est forcée de faire les changements suivants dans ses taux: La montée avec un billet de retour, 5 cts.; c'est-à-dire que le billet de retour ne peut servir pour une seconde ascension. D'un autre côté on peut se procurer pour 25 cts. 10 billets avec lesquels on peut monter ou descendre à volonté. Par ordre, W. ALEX. GRIFFITH, Gérant. Québec, 7 mai 1881.

DEMEGAGEMENT

Je, soussigné, informe mes pratiques et le public que j'ai déménagé mon stock de Librairie et de Papeterie, de la rue au Pont, à mon nouvel établissement, No. 14, RUE ST. JOSEPH, vis-à-vis le bloc Brunet, et que je reçois actuellement un magnifique assortiment de librairie, de papeterie et d'articles de bureau que je vendrai à des prix modérés. Littérature en français, latin, grec et anglais. Grande variété d'images religieuses et profanes. Livres de prière, Chapelets et Images souvenirs de première communion. Le Mois de Marie depuis 5 cts jusqu'à 50 cts. Agent pour les journaux français Le Voltaire et Le Petit Journal publiés à Paris et autres journaux étrangers. Je profite de l'occasion pour remercier mes pratiques de leur encouragement et solliciter celui du public en général. Toutes commandes remplies avec soin, et expédiées par voie postale ou autres très promptement. F. DESJARDINS, Libraire et Papetier, 140, rue St. Joseph, St. Roch. Vis-à-vis le bloc Brunet. Québec, 6 mai 1881—1m

AVIS

Est par le présent donné que l'Assemblée Annuelle des Actionnaires de cette Société, aura lieu dans ses bureaux, le 27 de MAI prochain, à 4 heures P. M., pour recevoir le rapport du Secrétaire-Trésorier, l'élection des Directeurs et l'adoption des règlements et autres affaires. Par ordre, A. J. AUGER, Sec.-Trés. Québec, 19 avril 1881.

AVIS

Est par le présent donné que l'Assemblée Annuelle des Actionnaires de cette Société, aura lieu dans ses bureaux, le 27 de MAI prochain, à 4 heures P. M., pour recevoir le rapport du Secrétaire-Trésorier, l'élection des Directeurs et l'adoption des règlements et autres affaires. Par ordre, A. J. AUGER, Sec.-Trés. Québec, 19 avril 1881.

AVIS

Est par le présent donné que l'Assemblée Annuelle des Actionnaires de cette Société, aura lieu dans ses bureaux, le 27 de MAI prochain, à 4 heures P. M., pour recevoir le rapport du Secrétaire-Trésorier, l'élection des Directeurs et l'adoption des règlements et autres affaires. Par ordre, A. J. AUGER, Sec.-Trés. Québec, 19 avril 1881.

AVIS

Est par le présent donné que l'Assemblée Annuelle des Actionnaires de cette Société, aura lieu dans ses bureaux, le 27 de MAI prochain, à 4 heures P. M., pour recevoir le rapport du Secrétaire-Trésorier, l'élection des Directeurs et l'adoption des règlements et autres affaires. Par ordre, A. J. AUGER, Sec.-Trés. Québec, 19 avril 1881.

AVIS

Est par le présent donné que l'Assemblée Annuelle des Actionnaires de cette Société, aura lieu dans ses bureaux, le 27 de MAI prochain, à 4 heures P. M., pour recevoir le rapport du Secrétaire-Trésorier, l'élection des Directeurs et l'adoption des règlements et autres affaires. Par ordre, A. J. AUGER, Sec.-Trés. Québec, 19 avril 1881.

AVIS

Est par le présent donné que l'Assemblée Annuelle des Actionnaires de cette Société, aura lieu dans ses bureaux, le 27 de MAI prochain, à 4 heures P. M., pour recevoir le rapport du Secrétaire-Trésorier, l'élection des Directeurs et l'adoption des règlements et autres affaires. Par ordre, A. J. AUGER, Sec.-Trés. Québec, 19 avril 1881.

TABAC! TABAC! LE HURON

Tabac à Fumer et à Chiquer

Est manufacturé avec le meilleur choix de FEUILLES DE TABAC DE L'OUEST et c'est le

Meilleur marché et le meilleur Tabac sur le marché.

ESSAYEZ

LE HURON

C'est le meilleur TABAC A FUMER que vous pouvez vous procurer dans la Puissance.

Manufacturé par JOHN LEMESURIER

83, rue St. Paul, Québec. 9 mai 1881.

\$50.00 de récompense

Est offert à celui qui trouvera un article plus complet que le nôtre, qui repasse, glace et crack à la française, un fers qui vous ne mettez jamais sur un poêle, il est toujours prêt, et qui avertisse rouille jamais, il se chauffe avec des morceaux de fer que vous mettez ensuite dans le fer, vous repassez vingt minutes par chaque plaque. Prix du set complet: \$100 pour No. 1, \$30 pour No. 3, reclus à extra 15 cts. chaque. Vous êtes tous invités à venir voir ce merveilleux fers chez M. X. TESSIER, No. 32, Côte du Palais. A. PRÉVOST, Agent. P. S.—Gaufre seul No. 1 \$1.50, No. 2 \$2.00. Québec, 5 mai 1881—1mp

Nouvelle Librairie

DE ST. ROCH. A. F. E. DARVEAU

151, rue St. Joseph, St. Roch (VIS-A-VIS LE PRESBYTÈRE)

Le soussigné, tout en remerciant ses amis et le public en général pour l'encouragement libéral qui lui a été accordé jusqu'aujourd'hui, désire les informer que son assortiment de librairie est des plus complètes et des plus variées et que l'on trouvera à son établissement le plus beau choix de livres de prières reliés en cuir de Russie, ivoire, velours, chagrin, etc.; de poésies montées en argent, coquilles pour chapelet, croix et médailles en argent, imagerie en dentelle, etc.; et tout propre à être donné pour cadeaux de première communion. De plus, à l'occasion de la première communion et pendant tout le mois de mai, il sera fait un présent à toute personne qui achètera pour au moins cinquante centimes à cette librairie. Une visite est sollicitée. A. F. E. DARVEAU, Libraire, 151, rue St. Joseph, St. Roch. Québec, 2 mai 1881.

Changement de toigis.

M. ELZEAR CHAREST, Architecte et Dessinateur, annonce à ses amis et au public en général qu'il a transporté son bureau au No. 42, RUE ST. GEORGE. Il continuera comme par le passé à se charger de la confection de plans pour divers bâtiments, tant publics que privés, y compris les devis, estimés et plans de construction, surveillance des travaux, etc., etc. Québec, 2 mai 1881—1m

Venant d'être Reçu

PAR LE DERNIER STEAMER Une nouvelle consignment DE FROMAGE.

Fromage de Erie. Fromage d'Isigny. Fromage de Bondins.

M. TOUSSAINT vendra le dit Fromage de Brie à 50 cts. la livre

Garanti de première qualité

A. TOUSSAINT, 78, rue St. Jean. TOUSSAINT & FRÈRE, 11, Rue St. Pierre. Québec, 5 mai 1881.

Compagnie de Navigation de

Richelieu et d'Ontario.

Ligne de la Malle Royale entre Québec, Montréal, Kingston, Toronto, Hamilton, et tous les ports intermédiaires.

Les magnifiques bateaux QUÉBEC et MONTREAL qui voyagent entre ces deux villes, partent régulièrement comme suit: Le 11 EBEL, Capt. Nelson, les mardis, jeudis et samedis, et le MONTREAL, Capt. Barn, les lundis, mercredis et vendredis, à CINQ heures P. M., de Québec, arrêtant à Batiscan, Trois-Rivières et Sorel.

Entre Montreal et Hamilton Les bateaux Algérie, Passport, Corcoran, Spartan, Corinthian; un d'eux fait escale à la Station de la N. E. R. à 11 heures A. M., et se dirige à l'arrivée du train qui laisse la Station de Bonaventure à MIDDLETOWN. Bureaux des billets, on peut se procurer des cabines chez R. M. Stocking, vis-à-vis l'Église St. Louis, ou au Bureau de la Compagnie, Québec, 5 mai 1881. A. DESFORGES, Agent.

Compagnie de Navigation de

Richelieu et d'Ontario.

Ligne de la Malle Royale entre Québec, Montréal, Kingston, Toronto, Hamilton, et tous les ports intermédiaires.

Les magnifiques bateaux QUÉBEC et MONTREAL qui voyagent entre ces deux villes, partent régulièrement comme suit: Le 11 EBEL, Capt. Nelson, les mardis, jeudis et samedis, et le MONTREAL, Capt. Barn, les lundis, mercredis et vendredis, à CINQ heures P. M., de Québec, arrêtant à Batiscan, Trois-Rivières et Sorel.

Entre Montreal et Hamilton Les bateaux Algérie, Passport, Corcoran, Spartan, Corinthian; un d'eux fait escale à la Station de la N. E. R. à 11 heures A. M., et se dirige à l'arrivée du train qui laisse la Station de Bonaventure à MIDDLETOWN. Bureaux des billets, on peut se procurer des cabines chez R. M. Stocking, vis-à-vis l'Église St. Louis, ou au Bureau de la Compagnie, Québec, 5 mai 1881. A. DESFORGES, Agent.

Compagnie de Navigation de

Richelieu et d'Ontario.

Ligne de la Malle Royale entre Québec, Montréal, Kingston, Toronto, Hamilton, et tous les ports intermédiaires.

Les magnifiques bateaux QUÉBEC et MONTREAL qui voyagent entre ces deux villes, partent régulièrement comme suit: Le 11 EBEL, Capt. Nelson, les mardis, jeudis et samedis, et le MONTREAL, Capt. Barn, les lundis, mercredis et vendredis, à CINQ heures P. M., de Québec, arrêtant à Batiscan, Trois-Rivières et Sorel.